

Espaces Stratégiques Agricoles - couche de représentation

Fichier de formes



Balises

ESA, espaces stratégiques agricoles, PADDUC, schéma d'aménagement territorial, Cartographie des Espaces Stratégiques Agricoles

Récapitulatif

Les Espaces Stratégiques Agricoles sont représentés dans le PADDUC sur la Cartographie des Espaces Stratégiques Agricoles issue de la modification n° 1 du PADDUC approuvée par l'Assemblée de Corse le 05/11/2020.

Description

Les Espaces Stratégiques Agricoles sont représentés dans le PADDUC sur la Cartographie des Espaces Stratégiques Agricoles issue de la modification n° 1 du PADDUC approuvée par l'Assemblée de Corse le 05/11/2020.

L'échelle d'opposabilité de cette cartographie est le 1 : 50 000.

Les espaces stratégiques agricoles sont identifiés par le PADDUC en application du code général des collectivités territoriales, article L. 4424-11-II : « le PADDUC peut, compte tenu du caractère stratégique au regard des enjeux de préservation ou de développement présentés par certains espaces géographiques limités, définir leur périmètre, fixer leur vocation et comporter des dispositions relatives à l'occupation du sol propres auxdits espaces ».

Les ESA sont définis par le Schéma d'Aménagement Territorial du PADDUC selon les critères alternatifs suivants :

- Leur caractère cultivable (pente inférieure ou égale à 15% dans les conditions et pour les catégories d'espaces énoncées au chapitre II.B.2 p.144 du Livret III) et leur potentiel agronomique ;
ou
- Leur caractère cultivable (pente inférieure ou égale à 15% dans les conditions et pour les catégories d'espaces énoncées au chapitre II.B.2 p.144 du livret III) et leur équipement par les infrastructures d'irrigation ou leur projet d'équipement structurant d'irrigation.

Si le PADDUC définit les ESA à l'échelle du territoire régional (1 : 50 000), il appartient aux documents locaux d'urbanisme de les localiser (SCoT) ou de les délimiter (PLUi, PLU, cartes communales) chacun à leur échelle.

Echelle de représentation associée

1:50 000

Résolution (taille de la plus petite entité représentée)

2500 m²

Système de référence et projection

RGF 93 Lambert 93

Etendue

Ouest 8.474523 **Est** 9.652292

Nord 43.049532 **Sud** 41.353841

Sources

Donnée construite à partir de données SODETEG, RPA (ODARC), OEHC, IFN, BD TOPO@IGN (2019), MNT BD ALTI@IGN

Limites d'utilisation

- **Les données transmises sont des données de travail qui, en complément d'autres données et selon certains choix de représentation (dont celui de l'échelle), ont servi à la constitution des éditions cartographiques contenues dans le PADDUC. Seules les cartes contenues dans le PADDUC approuvé par l'Assemblée de Corse sont opposables (le cas échéant).**
- **La couche SIG des ESA ne doit en aucun cas être utilisée pour éditer des cartographies ou des illustrations graphiques à un niveau de précision supérieur à son échelle de validité (1 : 50 000).**
- **Dans le cas de géotraitements réalisés à partir de la couche SIG transmise, les résultats (cartographiques ou quantitatifs) devront être assortis de la mention suivante : « Ces résultats sont issus d'un géotraitement réalisé sur la couche SIG des ESA dont l'échelle de validité est 1 : 50 000 ».**
- **Dans le cas de l'intégration de la couche SIG dans une application cartographique, le gestionnaire de l'application s'engage à bloquer l'affichage de la couche au-delà de son échelle de validité (1 : 50 000).**

Crédits

Collectivité de Corse - Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse